



Troisième version préliminaire de la proposition du CCWG-Responsabilité Contribution du gouvernement du Canada

Le 21 décembre 2015

C'est avec plaisir que le gouvernement du Canada saisit l'occasion de formuler des commentaires sur la troisième version préliminaire de la proposition du Groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (ci-après, le CCWG-Responsabilité). Nous sommes conscients de l'ampleur du travail qu'a nécessité la rédaction d'un rapport aussi exhaustif et tenons à remercier toutes les personnes qui y ont participé.

1. Observations générales

Dans l'ensemble, le Canada appuie la version préliminaire de la proposition et la série de recommandations qu'elle contient. Nous convenons des grands objectifs qui sous-tendent la proposition, en l'occurrence :

- renforcer le cadre de responsabilité de l'ICANN au moyen de mesures qui remplacent effectivement le rôle de filet de sécurité joué par les É.-U. et protègent contre toute influence démesurée sur les processus multipartites de l'ICANN;
- ne pas changer le modèle multipartite de l'ICANN ni la nature ascendante de l'élaboration de politiques, ou ne pas influencer de manière significative sur les opérations quotidiennes de l'ICANN;
- garantir l'harmonisation des mécanismes avec la structure organisationnelle actuelle de l'ICANN tout en conservant la souplesse nécessaire pour permettre l'évolution de la structure.

Le Canada appuie aussi la démarche ouverte, inclusive et ascendante dans le cadre de laquelle la proposition a été élaborée. Nous savons que l'initiative du CCWG-Responsabilité permettra de surmonter les problèmes difficiles de façon à répondre aux préoccupations et à traduire diverses perspectives. Nous appuyons la proposition d'ores et déjà.

Nous présenterons ci-après des observations plus précises sur des éléments clés évoqués dans les recommandations de la piste de travail 1. En ce qui concerne la piste de travail 2, il importera de s'assurer que les travaux qui seront entrepris demeurent conformes à la portée du mandat de l'ICANN et à la mission de l'organisme, et qu'ils n'ajoutent pas d'éléments qui en débordent le mandat principal.



2. Mission et valeurs fondamentales de l'ICANN

La mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN doivent renforcer les principes bien établis de la sécurité, de la stabilité et de la résilience; la concurrence; la représentation; et le leadership du secteur privé dans la gestion des fonctions techniques d'Internet. La [réponse du Canada](#) au livre blanc des États-Unis rédigé en 1998 sur la réforme du système des noms de domaine expose le point de vue que nous privilégions depuis longtemps dans ce dossier.

Le Canada privilégie un système multipartite efficace de gouvernance d'Internet, dirigé par le secteur privé et assorti de processus ascendants d'élaboration de politiques, afin de continuer à promouvoir la concurrence, l'innovation et le développement. Nous approuvons les révisions conceptuelles proposées à l'égard des statuts de l'ICANN, lesquelles cadrent avec les principes susmentionnés. Il importera de s'assurer, lors de la mise en œuvre de ces révisions, de ne pas miner sans le vouloir la souplesse dont dispose l'ICANN pour faire respecter les obligations contractuelles et donner suite aux avis en matière de politique publique que lui présente le Comité consultatif gouvernemental (GAC).

3. Exercice de simulation de crises 18

Le Canada continue d'appuyer la démarche actuelle du GAC fondée sur un consensus absolu, ce qui veut dire où il n'y a aucune objection officielle, comme façon de formuler des avis en matière de politique publique rigoureux et réalisables que le conseil d'administration de l'ICANN peut mettre en œuvre. Nous appuyons aussi l'idée que le conseil d'administration soit tenu de trouver une solution mutuellement acceptable s'il décide de rejeter l'avis consensuel du GAC.

Nous appuyons la modification proposée du statut quant à la façon du conseil de l'ICANN de réagir aux avis du GAC. La modification traduit la valeur que le conseil accorde aux avis consensuels qui lui sont présentés, ce dont fait état le communiqué du GAC de Dublin. La révision proposée s'applique uniquement à l'obligation du conseil. À notre avis, cette modification n'entrave pas l'autonomie dont dispose le GAC pour définir le consensus ou continuer de présenter un éventail de points de vue au conseil.

Permettre au conseil de recourir à une formule de consensus autre qu'un consensus absolu risque d'habiliter l'organisme à tenir des négociations entre les gouvernements souverains, ce que le Canada n'appuierait pas. À notre avis, un tel changement risque aussi d'atténuer l'avis du GAC. Dorénavant, c'est à nous qu'il revient de trouver la formule la plus rigoureuse et la plus stable qui soit pour l'ICANN après-transition. L'exercice de simulation de crises 18 assure une certaine prévisibilité puisqu'il garantit que lorsque les gouvernements parlent d'une même voix, le conseil écoute.



4. Mécanisme d'habilitation communautaire

Le GAC joue un rôle important à l'ICANN en prodiguant au conseil d'administration des conseils de haut niveau en matière de politique publique. L'obligation qui incombe au conseil de justifier son action s'il décide de ne pas respecter l'avis du GAC et, par la suite, de trouver une solution mutuellement acceptable, comme indiqué précédemment, dénote ce rôle. Le Canada appuie le maintien et le renforcement du rôle consultatif du GAC, y compris au moyen d'efforts supplémentaires pour accroître la capacité et favoriser la participation concrète des pays en développement.

Nous reconnaissons que la révision et l'utilisation des pouvoirs de la communauté pourraient soulever certains éléments de politique publique. Nous serions favorables à l'idée que le GAC se penche sur les facteurs de politique publique liés à l'utilisation des pouvoirs de la communauté et qu'il donne des conseils à cet égard.

5. Conclusion

Nous voulons de nouveau remercier les participants du CCWG Responsabilité pour leur entreprise de taille. Le Canada appuie d'ores et déjà la troisième version préliminaire de la proposition sur la responsabilité.